

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **Fédération française d'études et sports sous-marins**

Représentée par son président, Monsieur Jean-Louis BLANCHARD
Désignée ci-dessous par la fédération,
7755990900012

Article 1 :

La subvention prévue pour **2016** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **1 600 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (1 600 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 238 500€.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **12 SEP. 2016**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ETUDES ET SPORTS
SOUS-MARINS

pl LA DIRECTRICE DES SPORTS

L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service

[Signature]
Claudie SAGNAC

[Signature]
VISE LE *03/09/2016* DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ *2.1.0.1299.159*

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

3103 11/12 2011

Le présent document est à destination
des services de la Direction des Sports

Christian SAVIGNO

JCM

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives				
Action 1	592 963 €	168 000 €	165 000 €	427 963 €
Programmes d'échanges internationaux	32 800 €	5 000 €	2 000 €	30 800 €
Action 2	531 225 €	154 000 €	154 000 €	377 225 €
Aides personnalisées (AP)	30 651 €	18 000 €	18 000 €	12 651 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	19 341 €	10 000 €	10 000 €	9 341 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	274 701 €	40 000 €	40 000 €	234 701 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	54 516 €	25 000 €	25 000 €	29 516 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	152 016 €	61 000 €	61 000 €	91 016 €
Action 4	28 938 €	9 000 €	9 000 €	19 938 €
Professionalisation de l'activité	17 688 €	5 000 €	5 000 €	12 688 €
Formations fédérales	11 250 €	4 000 €	4 000 €	7 250 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	24 962 €	7 000 €	7 000 €	17 962 €
Action 1	24 962 €	7 000 €	7 000 €	17 962 €
Structuration fédérale	24 962 €	7 000 €	7 000 €	17 962 €
Développement de l'activité	525 702 €	45 600 €	43 600 €	482 102 €
Action 1	236 198 €	22 600 €	22 600 €	213 598 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	152 571 €	13 000 €	13 000 €	139 571 €
Programmes d'échanges internationaux	1 600 €	1 600 €	1 600 €	0 €
Structuration fédérale	82 027 €	8 000 €	8 000 €	74 027 €
Action 4	289 504 €	23 000 €	21 000 €	268 504 €
Professionalisation de l'activité	29 504 €	7 000 €	5 000 €	24 504 €
Formations fédérales	260 000 €	16 000 €	16 000 €	244 000 €
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	151 988 €	12 000 €	12 000 €	139 988 €
Action 1	151 988 €	12 000 €	12 000 €	139 988 €
Structuration fédérale	151 988 €	12 000 €	12 000 €	139 988 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	27 337 €	5 000 €	5 000 €	22 337 €
Action 1	27 337 €	5 000 €	5 000 €	22 337 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	27 337 €	5 000 €	5 000 €	22 337 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	58 316 €	23 900 €	23 900 €	34 416 €
Action 1	12 540 €	2 000 €	2 000 €	10 540 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	12 540 €	2 000 €	2 000 €	10 540 €
Action 3	45 776 €	21 900 €	21 900 €	23 876 €
Accompagnement sanitaire préventif	38 920 €	20 900 €	20 900 €	18 020 €
Prévention dopage	6 856 €	1 000 €	1 000 €	5 856 €
TOTAL	1 381 268 €	261 500 €	256 500 €	1 124 768 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

18 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

238 500 €



**BANQUE POPULAIRE
PROVENÇALE ET CORSE**

245, Boulevard Michelet - BP25 - 13274 Marseille Cedex 09 - Tél: 04 91 30 24 30

Titulaire - Account Owner

FFEBSM
ASS FFESSM
24 QUAI DE RIVE NEUVE
13007 MARSEILLE

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE : RIB
INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER : IBAN**

RIB Identifiant de compte national			
Banque	Gulchet	Compte	Clé RIB
14607	00051	05119043325	23

Domiciliation
DIACL - AG INSTITUTION.

IBAN International bank Account Number						
FR76	1460	7000	5105	1190	4332	523

Bank Identification Code (BIC)
CCBFRPPMAR

RIB - Ce relevé est destiné à être délivré à vos créanciers ou débiteurs, qui ont des transactions à effectuer sur votre compte (virements de crédits, paiement de factures, etc.). Il garantit la bonne exécution des transactions concernées et ainsi vous évite des réclamations pour mauvaise application ou délais.

IBAN - This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors, who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.). Its use guarantees the proper recording of the transactions concerned and thus avoids you complaints for application errors or delays.

Cadre réservé au destinataire

